

# **PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

## **BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT**

### **COMPTE RENDU INTÉGRAL**

### **INTEGRAAL VERSLAG**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 9 FÉVRIER 2018**

**(Séance de l'après-midi)**

**PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 9 FEBRUARI 2018**

**(Namiddagvergadering)**

### **COMPTE RENDU PROVISOIRE**

Non encore approuvé par les orateurs.  
Ne pas citer sans mentionner la source.

### **VOORLOPIG VERSLAG**

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.  
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

## **PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.**

- *La séance est ouverte à 14h38.*

### **EXCUSÉS**

**M. le président.**- Ont prié d'excuser leur absence :

- M. Pascal Smet, à l'étranger ;
- M. Willem Draps, en réunion de commission au Parlement Benelux ;
- Mme Simone Susskind ;
- M. Michel Colson ;
- Mme Catherine Moureaux.

[107]

### **QUESTIONS D'ACTUALITÉ**

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CÉLINE DELFORGE**

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**ET À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,**

**concernant "les derniers développements dans l'élaboration du nouveau plan taxi".**

#### **QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. JAMAL IKAZBAN,**

**concernant "la concertation avec le secteur et contrôles renforcés dans le cadre du futur plan taxi".**

---

## QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. YOUSSEF HANDICHI,

**concernant "le contenu du plan taxi approuvé en première lecture par le gouvernement".**

[115]

**M. le président.**- Le ministre-président Rudi Vervoort répondra aux questions d'actualité.

La parole est à Mme Delforge.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Le gouvernement a adopté en première lecture son Plan taxis. Le ministre compétent s'est empressé de communiquer, suivi de près d'une communication de la part du ministre-président, pour annoncer que ledit plan ne serait mis en œuvre que si les négociations avec le secteur aboutissaient.

Qu'a-t-il été réellement décidé ? Quels sont les éléments négociables ? Le principe d'une licence accordée au chauffeur et non plus à une voiture est-il acquis ? Que reste-t-il à négocier ?

Si vous estimiez que les négociations n'ont pas abouti et que ledit plan ne doit pas être mis en œuvre, que se passerait-il ? Le secteur restera-t-il confronté aux difficultés qu'il connaît ou des mesures urgentes seront-elles prises pour reprendre le contrôle de la situation ?

[117]

**M. le président.**- La parole est à M. Ikazban pour sa question d'actualité jointe.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- J'aimerais rappeler une évidence concernant le projet du Plan taxis : le secteur des taxis est depuis toujours demandeur d'un plan concerté et négocié. En effet, une concertation respectueuse est nécessaire pour garantir la viabilité de ce Plan taxis. Cette concertation doit notamment mettre en application l'ordonnance prévoyant la façon dont elle est organisée, entre autres par la tenue de procès-verbaux. Or, ce n'est pas le cas depuis un certain nombre d'années. Allons-nous régler ce problème ?

Ensuite, si nous voulons une concertation avec le secteur, il convient de rétablir la confiance. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre votre décision en application et de mettre ainsi en place ce groupe de travail destiné à lutter contre la fraude et la concurrence déloyale que subit le secteur des taxis depuis plus de trois ans, en raison du phénomène d'ubérisation.

Pour résumer, comment la concertation sera-t-elle organisée ? À partir de quand les contrôles auront-ils lieu sur le terrain et comment seront-ils mis en place ? Il s'agit de deux conditions sine qua non à l'existence de ce plan. J'aurais voulu interroger M. Smet mais, compte tenu de son absence, je déposerai une question en commission. Est-il interpellé par les revendications des salariés de Deliveroo, par exemple, qui sont les mêmes que celles du secteur taxi ? En effet, ces derniers cherchent à maintenir le salariat et s'inquiètent des événements actuels, de la disparition de leur statut. Ils ont d'ailleurs décidé de créer un front "anti-ubérisation" à côté duquel nous ne pouvons pas passer.

*(Applaudissements sur les bancs du PS)*

[121]

**M. le président.**- La parole est à M. Handichi pour sa question d'actualité jointe.

**M. Youssef Handichi (PTB\*PVDA-GO!).**- Il y a plus de public que de députés dans ce parlement. Je m'attendais à ce que ce soit le ministre qui nous réponde puisqu'on entend toujours parler du Plan Pascal Smet, alors que ce dernier aime à rappeler qu'il s'agit du Plan du gouvernement Rudi Vervoort 2. On apprend plus de choses dans la presse qu'au sein de ce parlement et on y apprend notamment que le Plan taxis est passé en première lecture au gouvernement.

Si je comprends bien tous les rouages qui font fonctionner ce parlement, cette première lecture signifie que Mme Fremault du cdH est d'accord, que M. Vanhengel est aussi d'accord et ainsi de suite avec M. Gosuin, M. Smet et le ministre-président. C'est le principe d'une première lecture : on se met d'accord au sein du gouvernement.

On a entendu que ce Plan taxis ne satisfait pas tout à fait le secteur des taxis, même si on n'en connaît pas tous les tenants et aboutissants. Cependant, on sait que ce Plan taxis est parfait pour introduire Uber à Bruxelles. Je cite Pascal Smet qui dit dans la presse : "Le Plan taxis (...). À l'avenir, chaque service de transport rémunéré de personnes sera considéré comme un service de taxis mais avec des règles plus souples qu'à l'heure actuelle."

Nous avons des règles et des lois qui régissent les taxis et aujourd'hui, le gouvernement Rudi Vervoort 2 est d'accord pour assouplir les règles. En quoi consistent ces assouplissements ? Pourquoi assouplit-on des règles si ce n'est pour faire entrer Uber sur le marché ?

[123]

S'exprimant davantage dans la presse qu'au parlement, il poursuit, dans l'article à propos des plates-formes de réservation actives à Bruxelles, qu'elles doivent remplir certaines conditions : respect de la transparence, de la clarté et des droits des chauffeurs.

Je voudrais obtenir des précisions sur ce dernier point : le respect des droits des chauffeurs. Celui-ci me paraît totalement incompatible avec l'introduction de plates-formes qui ne respectent ni nos lois sociales, ni quoi que ce soit d'autre.

[125]

**M. le président.**- La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Veuillez excuser M. Smet, en mission à l'étranger, pour son absence.

Nous vivons une profonde mutation, et pas seulement dans le secteur des taxis d'ailleurs, puisque vous avez évoqué Deliveroo, Le secteur du tourisme voit également l'arrivée de plates-formes qui ont surfé sur la vague

---

assez sympathique des plates-formes collaboratives entre citoyens. Mais dans la société dans laquelle nous vivons, la récupération économique peut être rapide.

Il faut prendre en compte la situation existante. Le progrès n'est pas en soi négatif, mais il doit s'insérer dans le modèle social qui prévaut, sous peine d'entraîner une régression par ses effets collatéraux. Mais nier que le progrès soit là n'est pas non plus une solution, d'autant qu'aborder la question des plates-formes n'est pas si évident.

Je comprends que l'on puisse se focaliser sur un acteur, puisque celui-ci a même été à l'origine d'une expression "l'ubérisation" ! Mais il en existe d'autres.

[127]

Nous faisons face à un géant mondial qui dispose de moyens importants et dont la solidité doit encore être démontrée sur le moyen ou le long terme. D'un autre côté, des opérateurs et des travailleurs se trouvent dans une situation fragilisée.

De plus, Bruxelles, par sa situation géographique, subit aussi une concurrence des deux autres Régions. Un certain nombre de véhicules pénètrent sur le territoire des dix-neuf communes. Nous pouvons même penser qu'un certain nombre de licences sont distribuées à la légère, en sachant que de toute façon elles auront principalement un impact sur les villes et Bruxelles plus spécifiquement.

Tout cela fait qu'aujourd'hui nous sommes face à une situation qui devient insoutenable, dans la mesure où on peut considérer qu'il y a autant de taxis "réguliers" que de véhicules qui circulent et prennent des passagers à Bruxelles. Je ne parle pas des limousines, puisqu'un certain nombre d'entre elles sont reconnues. Je parle de ceux qui, au travers d'autres législations, ou hors législation, sillonnent les rues de Bruxelles. Tout cela est aussi de nature à créer de fortes tensions entre les chauffeurs de taxi et les autres, comme on peut le voir dans certains quartiers de Bruxelles.

Je pense que ne pas avoir de solution n'est pas une solution, et je rejoins là M. Ikazban. La situation actuelle n'a pour effet que de continuer à fragiliser le secteur. Ne pas avoir de solution, c'est permettre au plus fort de manger le plus faible. Une solution s'impose effectivement et elle doit être négociée avec l'ensemble du secteur.

[129]

Je pense que c'est indispensable. Il faut également éviter de négocier par voie de presse interposée. Cela correspond d'ailleurs à la feuille de route du gouvernement lors de l'approbation en première lecture : pas de communication aux médias. Les premiers informés doivent être les premiers intéressés, à savoir le secteur des taxis et on doit créer les conditions d'une vraie négociation. Il faut restaurer la confiance si l'on veut arriver à un accord équilibré.

On s'est mis d'accord sur un cadre qui aborde une série de notes de mise en œuvre de contrôles...

*(Remarques de M. Handichi)*

La mise en œuvre de la réforme - quelle qu'elle soit - passe aussi par des mesures prises sur le terrain. Vous pouvez interdire quelque chose, mais cela ne sert à rien si vous ne donnez pas les moyens de contrôler le respect de l'interdiction. Un groupe de travail a été mis en place avec ensemble des acteurs : Bruxelles prévention et sécurité (BPS), zones de police... Tout le monde va devoir travailler pour que la situation soit à nouveau apaisée.

Et puis, il y a toutes les questions liées aux opérateurs. Les plates-formes existent, mais elles posent des problèmes en termes d'impôts, de fiscalité, pour lesquels nous ne sommes pas compétents en première ligne. Vous ne pouvez pas décréter en soi que les plates-formes sont interdites. Ce que vous pouvez faire, c'est combattre...

*(Remarques de M. Handichi)*

...laissez-moi aller jusqu'au bout. Qui a l'agrément ? Pour les limousines, ce sont les chauffeurs. Après, s'ils sont affiliés à telle ou telle structure, c'est leur affaire. Vous ne pouvez pas l'interdire.

Je ne considère pas qu'être indépendant est la forme la plus évoluée de l'émancipation du travailleur, c'est une évidence. Le salariat est en soi à défendre dans notre modèle social. C'est lui qui a nourri tous les mécanismes de solidarité. Il ne faut pas le perdre de vue, même si les patrons ne sont pas tous nécessairement mauvais.

[135]

Les patrons ont leur rôle à jouer. Cela doit se faire dans un cadre apaisé, où règnent l'égalité et le sentiment selon lequel chacun apporte sa pierre à la construction de l'édifice commun. Voilà le principe.

En ce qui concerne l'avenir des plates-formes, je retiens ce que Didier Gosuin dit à propos de Deliveroo : il ne suffit pas de décréter. On l'a bien vu, Deliveroo ne veut plus du système de salariat mais veut un autre modèle qui, effectivement, n'est pas dans l'intérêt des travailleurs. Il faut se garder de sentences un peu trop définitives. Ce qui est proposé est une piste intéressante qu'on n'a pas encore creusée mais qui pourrait prendre tout son sens : la création de plates-formes publiques. On pourrait les organiser. Le tout est de travailler avec le secteur. Il ne s'agit pas nécessairement de donner de l'argent pour ce faire mais simplement de donner le cadre pour pouvoir le réaliser.

En un mot, la feuille de route consiste à renouer le contact et à apaiser le secteur en ce qui concerne une série de craintes légitimes mais infondées par rapport au texte. C'est aussi le curseur qui va déterminer la situation sur le terrain. On pourrait libérer 10.000 licences pour des taxis mais, ce faisant, on tuerait tout le monde. Il faut donc trouver quelque chose qui corresponde aux besoins économiques, à la réalité, à la protection du salariat tout en permettant la réforme du secteur. Il y a enfin tout le volet lié au contrôle. S'il n'existait pas, même si on votait tous les meilleurs textes du monde, la situation sur le terrain ne ferait quand même que se dégrader.

[137]

**M. le président.** - La parole est à Mme Delforge.

---

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Je constate que vous avez envoyé M. Smet en mission à l'étranger pour pouvoir nous répondre. Je vous remercie pour ce long exposé sur le salariat.

Des mesures de contrôle et de respect de la législation seront-elles prises, quelle que soit l'issue du plan ?

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.**- Oui.

**Mme Céline Delforge (Ecolo).**- Puisque vous tenez au statut de salarié, la question n'est pas de savoir s'il existe une plate-forme publique ou non publique. Le nœud de l'affaire, c'est la question des plaques. En effet, quelle que soit la plate-forme, si les plaques deviennent personnelles, cela reviendra à une obligation de forfait. Ceux qui en auront les moyens dans les grandes centrales n'auront d'autre solution que de se transformer en loueurs de limousines ou de voitures en mettant sur la paille des travailleurs indépendants. Uber a déjà conclu des accords avec LeasePlan pour louer des voitures à des chauffeurs.

Le cœur du problème, c'est le contrôle et le fait de savoir qui aura droit à ces plaques. Le reste n'est qu'amélioration d'un secteur existant.

[143]

**M. le président.**- La parole est à M. Ikazban.

**M. Jamal Ikazban (PS).**- Vous venez de rappeler un fait très important : il n'y aura pas de Plan taxis sans vraie concertation. J'attire une fois de plus l'attention sur le fait que ces concertations ne font l'objet d'aucun procès-verbal. Ensuite, quoi qu'il arrive, qu'il y ait ou non un Plan taxis, il faut revenir sur ces contrôles que le secteur subit depuis plus de trois ans.

Ce Plan taxis pose des problèmes au secteur, et je songe notamment à cette obscure proposition de transfert de plaques. L'un des arguments avancé par le secteur pour s'y opposer porte sur le maintien du salariat et, sur ce point, il a absolument raison. Si l'on transfère les plaques individuellement, cela aura pour conséquence de tuer le salariat. Regardez ce qui se passe avec Deliveroo et ce qui va se passer avec beaucoup d'autres plates-formes.

Tout à l'heure, nous avons évoqué la communication et je vous remercie d'avoir précisé que, lorsque l'on est ministre, on ne négocie pas par presse interposée. On ne communique pas à travers la presse si l'on veut vraiment aboutir à quelque chose. Or, ce qui m'a beaucoup inquiété, ce n'est pas tant la communication du ministre, à laquelle nous sommes habitués, que celle d'Uber qui, une demi-heure à peine après ce communiqué, exprimait sa satisfaction.

J'y vois un motif d'inquiétude et j'estime que nous devons prendre garde à ce que cette économie du partage ne devienne pas une économie du ravage : celle, notamment, des travailleurs salariés.

*(Applaudissements sur les bancs du PS)*

[147]

**M. le président.**- La parole est à M. Handichi.

**M. Youssef Handichi (PTB\*PVDA-GO!).**- Vous avez parlé de beaucoup de choses et chaque point pourrait faire débat. Le progrès est positif, nous en convenons, mais à qui profite-t-il ? À une multinationale ou bien à la collectivité ? Selon vous, on ne peut pas tout interdire sans consacrer de moyens à la vérification. Si je n'ai pas tout saisi de votre démonstration, j'ai bien entendu votre aveu d'impuissance.

*(Remarques de M. Vervoort)*

Qu'attend-on pour utiliser ces moyens pour mettre la pression sur Uber et l'interdire puisque les représentants du secteur des taxis présents ici confirmeront que ceux qui subissent le plus de contrôles sont les taxis eux-mêmes et non Uber. Samedi soir, je suis sorti et suis rentré en taxi du côté d'Anderlecht.

*(Remarques de M. Vervoort)*

D'Anderlecht à Jette, où j'habite, j'ai payé cinq euros en taxi Collecto. Même Uber ne peut pas s'aligner ! Je parle de cet exemple car Collecto est un service de taxis collectifs subsidié par la Région. Cet argent public permet à un Bruxellois de rentrer en toute sécurité, comme l'argumente aussi Uber. La Région se charge donc déjà de cela. On dit à M. Smet que la Région a les moyens d'améliorer le secteur des taxis qui en a bien besoin ; le secteur est d'ailleurs demandeur. Et le PTB propose des solutions.

[153]

Des pistes existent. Collecto en est un exemple pour le week-end et la nuit, nous n'avons qu'à le mettre en œuvre en journée. Il y a des pistes de réflexion. Certains acteurs privés sont inutiles. Reprenons ce secteur en main au niveau de la Région. Nous pourrions même investir afin d'avoir un secteur d'utilité publique plus performant encore et de pouvoir ainsi combattre l'argument selon lequel Uber est moins cher. Il est vrai que cela demande un investissement en temps et en réflexion.

En définitive, les pistes existent et nous devons écarter quelques intermédiaires qui ne servent à rien selon moi - les centrales de taxis par exemple, car nous pourrions très bien gérer cela en interne. En discutant avec le secteur des taxis, on se rend compte que l'un des maux des chauffeurs de taxi tient à l'existence de ces centrales, qui coûtent un argent fou.

Monsieur le ministre-président, vous n'avez pas donné beaucoup de réponses, car vous vous contentez d'énoncer des généralités. C'est à Pascal Smet qu'incombe la responsabilité de ce dossier, mais vous êtes tout de même à la tête de ce gouvernement. Or, vous êtes assez éloigné de ce sujet.

Une collègue affirme que le Plan taxis ne passera pas, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai entendu. Au contraire, j'ai compris qu'un Plan taxis existe au niveau du gouvernement et qu'il a été adopté en première lecture. Les groupes cdH, DÉFI, PS sont tous en faveur de ce Plan taxis. On peut faire mine de ne pas être d'accord, de négocier...

*(Colloques)*



---

Je sais que vous êtes du même parti, mais vous devez de rester neutre sur cette question. Je sais que des frictions existent...

*(Rumeurs)*

Il est extrêmement important de ne pas faire croire au secteur des taxis que le Plan taxis ne sera pas adopté. Vous l'avez fait reculer à deux reprises et pouvez le faire une troisième fois !

*(Applaudissements sur les bancs du PTB\*PVDA-GO !)*

[161]

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MAGALI PLOVIE

**À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, DES MONUMENTS ET SITES, DES AFFAIRES ÉTUDIANTES, DU TOURISME, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE,**

**concernant "la participation des citoyens non belges aux élections communales et régionales à la lumière d'une pétition récemment lancée".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).**- J'espère avoir autant de temps que mon collègue du PTB.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de M. De Bock)*

Cette semaine, une plate-forme citoyenne a déposé une pétition pour l'élargissement du droit de vote aux habitants non belges aux élections régionales. Elle met en avant une question très importante en termes de démocratie puisqu'actuellement, la situation fait qu'il y a une discrimination entre les habitants belges et non belges et ce, dans un contexte où la diversité et la cohésion entre les habitants sont considérées comme des richesses.

Par ailleurs, on constate que c'est une question qui met en avant la représentativité de nos institutions. En effet, une analyse montre que ces citoyens qui auraient été intégrés, lors des élections de 2012, représentent 30% de l'électorat, ce qui est une part très importante.

La première de mes questions porte sur les élections régionales, qui sont une compétence fédérale. On sait que la Région a des compétences qui touchent de près les habitants, à l'instar des communes, comme la mobilité ou la propriété publique.

Avez-vous mis cette question à l'ordre du jour du Comité de concertation afin de voir comment le niveau fédéral va avancer dans ce domaine ?

Ma deuxième question porte sur la participation à la vie politique de manière générale. Quelles sont les avancées en ce qui concerne les élections communales pour qu'on puisse avoir une plus grande participation des habitants non belges ? Je sais que des interpellations - de ma collègue Barbara Trachte notamment - ont été faites sur ce sujet il y a peu, mais il nous importe vraiment de savoir ce que vous mettez en place pour qu'il y ait une véritable amélioration de la participation. Quelles sont les mesures que vous prenez pour améliorer la participation des habitants non belges à la vie politique en général ? On voit que des expériences sont menées au niveau européen. Par exemple, à Grenoble, on soutient cette participation.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)*

**M. le président.** - L'élément nouveau du débat est la pétition, mais il me semble que vous avez déjà répondu à certaines questions sur le sujet en commission.

[171]

La parole est à M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort, ministre-président.** - Comme vous, j'ai pu voir dans la presse que cette question du droit de vote rebondissait sur les réseaux sociaux, dans l'opinion publique, avec des prises de position individuelles de différents représentants politiques des deux bords linguistiques.

Je ne vous étonnerai pas en vous disant que le gouvernement bruxellois n'a pas d'opinion en tant que telle sur la question. Individuellement, nous avons bien sûr notre vision des choses. Je ne vais pas essayer de décrire ma position sur ces questions mais simplement me référer à la proposition de résolution que Philippe Close a déposée. Vous aurez ensuite à débattre de cette question - qui a été prise en considération, me semble-t-il - au parlement.

Cette problématique relève exclusivement de la compétence fédérale. Un consensus le plus large possible devrait se dégager à l'échelle de notre Région afin de porter une parole. En l'état, le gouvernement n'a pas l'intention de déposer ce point au Comité de concertation. Ce ne serait pas de nature à faire avancer ce dossier, qui doit d'abord être porté par l'ensemble des Bruxellois.

Quant à l'élection elle-même, j'ai présenté ce matin le site internet qui a été mis en ligne par Bruxelles Pouvoirs locaux. Il est assez convivial et simple, et s'enrichira bien sûr au fil du temps.

Nous lancerons l'opération de familiarisation avec les nouveaux outils lors de la fête de l'Iris, puisque normalement le parc de Bruxelles devrait voir arriver quelques machines permettant aux citoyens de s'exercer. L'opération s'étendra ensuite aux dix-neuf communes.

[173]

Enfin, plus spécifiquement à propos du droit de vote, une série d'actions vont être menées. Nous sommes en train de préparer ces actions avec les pouvoirs publics, mais aussi avec le secteur associatif pour faire émerger cette envie d'obtenir le droit de vote.

Aujourd'hui, dans certaines communes, le nombre de personnes de nationalité étrangère est pratiquement équivalent au nombre de citoyens belges. Nous arrivons parfois jusqu'à 30%. Un mandataire local a besoin de connaître ce que pensent ces citoyens-là, d'entendre leur voix qui se porte aussi au travers de l'élection, c'est cela la démocratie.

Il faut amener de plus en plus de citoyens européens à exprimer leur vote aux élections communales. Nous allons essayer d'expliquer, de les rassurer à propos de ce droit de vote, qui ne doit pas être considéré comme une perte de ce droit dans le pays d'origine ou comme une obligation jusqu'à la fin des temps. Nous voulons également rendre un peu plus convivial le formulaire lui-même, en y joignant un volet explicatif et un courrier.

[175]

**M. le président.**- La parole est à Mme Plovie.

**Mme Magali Plovie (Ecolo).**- Il me paraît important de progresser au niveau régional d'abord. Notre groupe souhaite vraiment avancer sur cette question. Mais si l'on veut être crédible à cet égard, il faut se montrer beaucoup plus fort dans les communes, ce qui relève de votre responsabilité. Il faut mener une politique ambitieuse pour les élections communales et celle-ci relève de la responsabilité régionale et non fédérale, comme pour les élections régionales.

L'expérience montre qu'il faut de l'ambition pour parvenir à un taux de participation plus élevé. Si nous y parvenons, nous serons beaucoup plus forts pour revendiquer des élections régionales pour les citoyens ou au moins les habitants non belges.

*(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)*

[179]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER PAUL DELVA**

**AAN DE HEER PASCAL SMET, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT EN OPENBARE WERKEN,**

**betreffende "de houding van de regering ten opzichte van het voorstel van Voka met betrekking tot een tijdelijk gratis Brussels openbaar vervoer".**

[181]

**De voorzitter.**- Minister Guy Vanhengel zal de actualiteitsvraag beantwoorden.

De heer Delva heeft het woord.

**De heer Paul Delva (CD&V).**- Werkgeversorganisatie Voka lanceerde deze week het voorstel om autopenделаars die naar Brussel komen werken en daarbij hinder ondervinden of zullen ondervinden van de

---

grote bouwplaatsen, zoals van het Reyerscomplex en de Leopold II-tunnel, een maand lang gratis het openbaar vervoer in Brussel te laten gebruiken.

De werkgeversorganisatie doet dat voorstel wegens de nu al gigantische files, maar ook omdat nogal wat bedrijven moeilijk personeel vinden. Veel mensen zien het immers niet zitten om elke dag naar Brussel te komen.

De achterliggende gedachte van het voorstel is ongetwijfeld positief. Het ligt enigszins in de lijn van de filosofie van de autoloze zondag: zet mensen ertoe aan om na te denken over mobiliteit en laat hen proeven van andere opties dan de auto, zoals het openbaar vervoer.

Wat denkt de regering van dat voorstel? Is dit denkspoor de moeite waard om in overweging te nemen? Het voorstel lokt wel bedenkingen uit: zo krijgen Brusselaars die dagelijks het openbaar vervoer gebruiken, geen gratis maand aangeboden.

Voka verwijst in zijn voorstel naar transitparkings voor auto's. Er zijn ook overstapparkings voor fietsers, maar die komen veel minder aan bod in het debat. Nogal wat mensen willen wel met de fiets naar Brussel komen, maar wagen zich liever niet in het dagelijkse fietsverkeer van de stad. Zij zouden hun fiets liever achterlaten op een fietsparking aan de rand van het gewest. Hoe staat het met die overstapparkings voor fietsers?

[183]

**De voorzitter.**- De heer Vanhengel heeft het woord.

**De heer Guy Vanhengel, minister.**- Minister Smet, in wiens naam ik dit antwoord geef, zegt uiteraard tevreden te zijn dat de werkgevers nadenken over een betere mobiliteit in onze stad. Hij overlegt geregeld met de werkgeversorganisaties en is bereid elk constructief voorstel te onderzoeken, maar nieuwe ad-hocinitiatieven moeten wel binnen het globale beleid passen.

Files zijn voor niemand aangenaam. Behalve dat ze de levenskwaliteit, de gezondheid en de veiligheid onder druk zetten, veroorzaken ze ook economische problemen. Dat de autependelaar hierin een belangrijke factor is, is uiteraard niet nieuw. Daarom investeert het gewest zo fors in overstapparkings en in openbaar vervoer. Brussel compenseert op dit vlak waar Vlaanderen en Wallonië ten aanzien van hun pendelaars in gebreke blijven.

Minister Smet vernam in de pers dat Voka Metropolitan het idee lanceerde om gratis openbaar vervoer aan te bieden aan automobilisten die de overstapparkings gebruiken. De Voka-voorzitter zei in het artikel dat hij steeds vaker van werknemers van bedrijven hoort dat ze het openbaar vervoer eens geprobeerd hadden en dat hun dat goed bevallen was. Minister Smet wil het idee dus zeker bekijken, maar hij benadrukt wel dat het Brussels Gewest meer dan ooit zijn verantwoordelijkheid opneemt en fors investeert in infrastructuur en openbaar vervoer. In tegenstelling tot de andere vervoersmaatschappijen biedt Brussel daarenboven openbaar vervoer van hoge kwaliteit aan tegen een zeer redelijke prijs. Ook het tariefplan is zeer gevarieerd, met een groot aanbod aan sociale tarieven.

De respectieve overheden in dit land besteden al heel wat belastinggeld aan de autpendelaars, onder andere meer dan 4,1 miljard euro per jaar voor de bedrijfswagens. Moet de Brusselse belastingbetaler, behalve voor de investeringen in infrastructuur, nu ook nog eens opdraaien om het openbaar vervoer voor de autpendelaars gratis te maken?

[187]

Volgens minister Smet behoort een maandabonnement van slechts 49 euro voor pendelaars wel degelijk tot de aftrekbare bedrijfskosten van de werkgever. Dit past trouwens in de uitvoering van de nieuwe regelgeving over bedrijfsvervoerplannen, die van kracht is gegaan op 31 januari 2018. Alle Brusselse bedrijven met minimaal honderd werknemers en een vloot van tien wagens moesten op die datum hun bedrijfsvervoerplan hebben ingediend bij Leefmilieu Brussel. De alternatieven moeten operationeel zijn per 31 december 2018. Vandaag al een evaluatie daarvan maken is moeilijk tot onmogelijk. We moeten er tijd laten overgaan voor we kunnen evalueren.

In het kader van de werkzaamheden aan de Leopold II-tunnel is er permanent overleg met de vier openbaarvervoersmaatschappijen (de MIVB, De Lijn, TEC en de NMBS) inzake het treffen van begeleidende maatregelen. Dit thema staat trouwens ook op de agenda van een volgende bijeenkomst van het Executief Comité van de Ministers van Mobiliteit (ECMM). We mogen er gerust in zijn: er zullen begeleidende maatregelen worden genomen.

Ik wil hieraan nog iets uit eigen naam toevoegen. Vorige donderdag spraken we in de regering over het verzoek om een protocol te sluiten met Vlaanderen voor de vakantiemaanden in de loop van de komende jaren, wanneer de Leopold II-tunnel gesloten zal zijn voor renovatie. Ik zou het waarderen mocht Voka Metropolitan er mee voor kunnen zorgen dat er een afspraak komt met Vlaanderen om de Vlaamse pendelaars, die via de Keizer Karellaan en de Leopold II-tunnel moeten rijden, zo goed mogelijk te begeleiden bij het vinden van de weg naar het openbaar vervoer.

Minister Smet stelt voor om de laatste twee vragen, die niet onmiddellijk actualiteitsgebonden zijn, te stellen in de commissie waar hij dan de stand van zaken kan geven.

[189]

**De voorzitter.** - De heer Delva heeft het woord.

**De heer Paul Delva (CD&V).** - Het klopt dat het Brussels Gewest zijn verantwoordelijkheid absoluut neemt wat de overstapparkings betreft. Helaas doen de andere gewesten dat niet. Het staat ook niet in hun regeerakkoord. Ik hoop dat in 2019 iedereen in zijn partij er mee voor zal ijveren dat dit punt opgenomen wordt in de Vlaamse en Waalse regeerakkoorden.

Los daarvan vind ik het voorstel van Voka Metropolitan interessant. Het brengt werknemers ertoe om actief na te denken over andere vormen van vervoer. De vraag wie dat moet financieren, is natuurlijk terecht.

**De heer Guy Vanhengel, minister.** - Wie financiert het? De overheid van de plaats waar de pendelaar woont of van de plaats waar hij werkt?

---

**De heer Paul Delva (CD&V).**- Voka Metropolitan kan dit idee mee uitwerken, maar het zijn de ministers van Mobiliteit in Vlaanderen en Brussel die er samen moeten voor zorgen dat de hinder van onder meer de werkzaamheden aan de Leopold II-tunnel zo beperkt mogelijk blijft.

Mijn laatste twee vragen zijn inderdaad minder actualiteitsgebonden. Ik zal ze in de commissie stellen.

*(Applaus bij de CD&V en het cdH)*

[197]

## **QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME MATHILDE EL BAKRI**

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "l'incendie survenu le 5 février 2018 dans un immeuble de logements sociaux situé rue Haute à Bruxelles".**

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Un incendie violent a éclaté lundi matin dans un logement social de la rue Haute, dans le quartier des Marolles. Il n'a heureusement fait aucune victime. Nous attendons les résultats de l'enquête pour en connaître les causes.

Cet incendie a mis en lumière l'insalubrité des logements. En attendant, les familles sont sous le choc. Des appartements sont en ruine et des familles ont dû être relogées.

*(Remarques de Mme Fremault)*

Avec le PTB, nous nous sommes rendus sur place et nous avons rencontré plusieurs locataires. Ils s'interrogent et témoignent de leurs conditions de vie : installations électriques vétustes, câbles mal isolés, humidité... Ces mêmes locataires nous disent que la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) leur a donné comme consigne d'éviter d'utiliser deux ou trois appareils électriques en même temps, pour ne pas provoquer de court-circuit.

Des familles sont relogées dans des hôtels pour une durée déterminée, mais quelles sont les solutions de relogement sur le long terme ?

En juillet 2017, nous savions que dans 68 logements de la SLRB, les détecteurs d'incendie n'avaient pas été vérifiés, tout comme dans 270 logements du Foyer laekenois.

[203]

---

Qu'en est-il aujourd'hui ? La situation a-t-elle évolué ?

Pouvez-vous nous éclairer sur l'état de salubrité de ces logements, entre autres au niveau des installations de gaz, d'électricité et de chauffage ? Les attestations de contrôle sont-elles conformes ?

Y a-t-il des plans d'évacuation en cas d'incendie ? Des exercices d'évacuation sont-ils organisés régulièrement ? Selon plusieurs locataires, ce n'est pas le cas. Les règles en termes de sécurité sont-elles respectées ? Y a-t-il un contrôle ?

[205]

**M. le président.**- La parole est à Mme Fremault.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- La cause de l'incendie n'est pas encore connue. Si vous avez suivi l'actualité, vous avez certainement entendu parler de l'enquête que le parquet a décidé d'ouvrir puisque l'hypothèse criminelle n'est pas exclue.

J'ai été avertie très rapidement de l'incendie et mon cabinet s'est mis en rapport avec la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) dans l'heure qui a suivi, ainsi qu'avec le Foyer laekenois.

J'ai reçu des informations qui ne confirment pas les chiffres et certaines informations que vous avez avancés. Je voudrais savoir d'où viennent vos informations car vous parlez de logements qui n'étaient pas en règle en juillet 2017 : 68 du côté de la SLRB et 270 pour le Foyer laekenois.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Il s'agit des logements qui n'étaient pas en règle pour les détecteurs d'incendie. Une question écrite avait été posée. Il s'agit de chiffres de juillet 2017.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- D'après les informations que j'ai obtenues de la société immobilière de service public (SISP), tous les logements touchés par l'incendie de lundi sont bien équipés d'un détecteur d'incendie. Les installations électriques sont conformes à la norme en vigueur au moment de la construction du bâtiment et depuis 2012, les installations électriques sont systématiquement remises aux normes actuelles dès qu'un logement se libère. Une mise à jour est donc bien effectuée.

En ce qui concerne le relogement des victimes de l'incendie, la SISP a tout de suite pris individuellement contact avec les locataires concernés afin d'évaluer les possibilités de relogement. Un couple plus âgé a souhaité être relogé chez ses enfants. La famille de six personnes chez qui l'incendie a éclaté est prise en charge par son assurance et des ménages doivent être relogés.

L'état de la situation est le suivant dans l'immeuble :

- l'appartement du cinquième étage est dévasté et l'enquête est en cours ;

- les appartements du premier au quatrième étages ne peuvent être occupés à cause des suites de l'extinction de l'incendie et de la rupture des canalisations du chauffage ;

- les étages 6 et 7 sont inhabitables, tandis que les appartements des huitième et douzième étages peuvent être réintégrés.

Dans les heures qui ont suivi, la SLRB a directement contacté des hôtels pour reloger les personnes lorsque cela était nécessaire.

Ce vendredi, la SLRB a fait des propositions de relogement définitif à l'ensemble des locataires dont le logement était inhabitable.

Je suis un peu étonnée par vos chiffres concernant les détecteurs d'incendie. J'ai reçu des informations de la SLRB qui vont dans le même sens que la réponse que je vous ai donnée la semaine dernière.

[211]

Douze logements de la SLRB sur 3.878 et 66 du Foyer laekenois sur 3.477 doivent faire l'objet d'un remplacement du détecteur d'incendie. Comme je vous l'ai dit pour le Foyer schaarbeekois, ce sont systématiquement les locataires qui n'ont pas ouvert la porte aux personnes chargées de remplacer ou installer ce détecteur. Face à des personnes qui ne répondent pas aux sollicitations, les SISF sont dans l'incapacité d'intervenir.

Par ailleurs, l'immeuble concerné disposait d'escaliers de secours directement reliés au logement en question. Les SISF ne sont pas tenues d'organiser une formation mais, à la suite des événements à Schaarbeek, j'ai introduit une demande particulière en vue du lancement d'une campagne de sensibilisation avec le Siamu. Celle-ci est sur le point d'être achevée. Un dépliant sera distribué, en collaboration avec toutes les parties : les projets de cohésion sociale (PCS), le Siamu, le Syndicat des locataires, la Fédération bruxelloise de l'union pour le logement (Fébul) et les Conseils consultatifs des locataires (Cocolo).

Par ailleurs, une autre mesure est en cours. En effet, j'ai demandé à la SLRB de confier au Siamu la réalisation d'enquêtes sur les tours de plus de 25m de haut, afin de vérifier la conformité des équipements. Toutes les démarches sont donc entreprises en ce qui concerne les détecteurs d'incendie et les problèmes subsistants sont liés à ces locataires qui n'ouvrent pas leur porte. Nous mettons tout en œuvre afin que les SISF puissent accéder à ces détecteurs et que tout soit ainsi en règle dans ces logements.

[213]

**M. le président.**- La parole est à Mme El Bakri.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- Je suis rassurée d'entendre qu'il y a des avancées en matière de détecteurs d'incendie. En effet, on a constaté, avec le Foyer schaarbeekois, que des manquements en la matière peuvent avoir des conséquences mortelles. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter ce genre de situation.

Par ailleurs, je me pose la question de l'opportunité des exercices d'évacuation dans de si grands bâtiments. Ici, on parle de 24 appartements dans une seule tour, ce qui n'est pas rien. Dans des lieux professionnels, les exercices sont obligatoires au moins une fois par an. Le faire dans des logements sociaux, ce n'est pas un détail.



---

*(Remarques de Mme Fremault)*

Je m'étonne aussi de la conformité des installations électriques. Vous me dites que, depuis 2012, elles sont revues systématiquement. Cela pose peut-être question à propos des logements occupés depuis bien avant 2012. En effet, on peut voir sur place des câbles électriques qui ne sont même pas bien isolés. Ne faudrait-il pas agir pour les remplacer sans attendre qu'il y ait un déménagement ? Si des familles restent encore pendant dix ans dans les logements, on doit alors attendre dix ans pour que les câbles électriques soient mis en conformité.

**Mme Céline Fremault, ministre.**- Ils sont conformes à la norme. Un travail est opéré pour mettre les installations électriques aux normes. Ce n'est pas comme si tout était laissé en l'état.

**Mme Mathilde El Bakri (PTB\*PVDA-GO!).**- On se rappellera le débat que nous avons eu en commission en ce qui concerne la norme et les conditions de vie dans les logements du Foyer schaarbeekois. Qu'entend-on alors par "norme" ? Personne ici ne voudrait vivre dans les logements que j'ai eu l'occasion de visiter dans le bâtiment de la rue Haute et dans le Foyer schaarbeekois.

[221]

#### **ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**EN AAN DE HEER PASCAL SMET, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT EN OPENBARE WERKEN,**

**betreffende "de stand van zaken van het overleg met Vlaanderen inzake het uitbreidingsproject van de Ring rond Brussel".**

[223]

**De voorzitter.**- Minister-president Rudi Vervoort zal de actualiteitsvraag beantwoorden.

Mevrouw Van Achter heeft het woord.

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- Vorig weekend las ik in Le Soir een artikel over de uitbreiding van de Brusselse Ring. De minister-president zei daarin dat Vlaanderen en De Werkvennootschap, het vehikel dat dit project coördineert in Vlaanderen, zonder overleg voor de vlucht vooruit kiest, terwijl de Brusselse regering van haar kant net meer overleg wil met de Vlaamse administratie.

Ik was verrast door deze uitlatingen, omdat ik weet dat Vlaams minister Weyts en De Werkvennootschap wel vragende partij zijn om over dit project samen te zitten. De Werkvennootschap zet in op participatie met alle betrokken overheden. Ze overlegt nu al met de stad Brussel en de gemeente Jette, die rechtstreeks betrokken zijn omdat ze grenzen aan de Ring. Daarnaast wil ze de plannen komen toelichten in dit halfroond, aan de Brusselse administratie en ook aan uzelf en aan minister Fremault.

Dit is ook voor ons, Brusselaars, een belangrijk project. De scheiding van lokaal en doorgaand verkeer rond Brussel verhoogt niet alleen de verkeersveiligheid, maar is ook een kans om een soort 'lokale ring' aan te leggen waarbij het lokale verkeer rond in plaats van door Brussel gestuurd wordt. Het project bevat daarnaast veertig kilometer nieuwe fietspaden en zestig kilometer nieuwe tramlijnen, die Brussel beter zullen ontsluiten.

[225]

Hoe staat u tegenover de vraag van Vlaanderen naar verder overleg in dit dossier?

Wanneer komt er een standpunt van de Brusselse regering?

Hoe vaak hebben de betrokken Brusselse administraties, zoals Brussel Mobiliteit en perspective.brussels, al samengezeten met de Werkvennootschap? Welk mandaat hebben ze om deel te nemen aan de vergaderingen?

[227]

**De voorzitter.** - De heer Vervoort heeft het woord.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.** - U vraagt mij naar de standpunten en de strategie van de Brusselse regering over de Ring. Het is zeer duidelijk, althans toch van Brusselse kant. Er is geen officiële Brusselse beslissing over een welomschreven project voor de heraanleg van de Ring. Mijn regering heeft haar standpunt verwoord in het meerderheidsakkoord van 2014. Het komt erop neer dat elk project voor de herinrichting tegemoet moet komen aan de Brusselse doelstellingen.

Op vlak van verkeersveiligheid en mobiliteit moet het aantal ongevallen aanzienlijk naar omlaag en moet de verkeersdruk in Brussel verminderen. Wat leefmilieu betreft moeten de Brusselse milieuverbintenissen worden nageleefd en de overlast van de mobiliteit op de volksgezondheid moet afnemen. Op economisch vlak moet er bijzondere aandacht uitgaan naar de bereikbaarheid van het gewest.

Zoals bepaald in het meerderheidsakkoord heeft de Brusselse regering van bij het begin van deze regeerperiode overleg opgestart met het Vlaamse Gewest. Van bij het begin was onze betrachting om de respectieve mobiliteitsprojecten voor Brussel en die voor Vlaams-Brabant - zoals het Brabantnet van De Lijn en het fiets-GEN (gewestelijk expresnet voor de fietsers) - gedreven aan te pakken en samen met Vlaanderen een gemeenschappelijke visie uit te werken in het belang van het grootstedelijk gebied. Ik moet vaststellen dat die gemeenschappelijke visie er niet is of nog niet is. Er moeten enkele punten op het vlak van het openbaar vervoer onder de loep worden genomen. Brussel stuurt er in het investeringsplan bijvoorbeeld op aan om de intergewestelijke tramlijnen uit te breiden, terwijl Vlaanderen liever een tramlijn behoudt en de rest vervangt door bussen.

---

In verband met de overstapparkings is er nog werk aan de winkel. Brussel heeft duidelijk een keuze gemaakt en een aantal plaatsen voorgesteld. In Vlaanderen lijkt dat niet zo eenvoudig te zijn.

Ook op het vlak van de aanpak moet er nog veel vooruitgang worden geboekt. Vlaanderen heeft, buiten het overleg met Brussel om, de publiekrechtelijke nv De Werkvennootschap opgericht als enige opdrachtgever voor al zijn studies en openbare werken.

[229]

Beide gewesten kunnen enkel in een goede verstandhouding samenwerken als ze samen hun schouders zetten onder een gemeenschappelijk project.

Los van het lopende overleg tussen de gewesten heeft De Werkvennootschap in Vlaams-Brabant studies opgestart rond de plannen voor de Ring Noord, het Brabantnet en het fiets-GEN. Die organisatie nam trouwens het initiatief voor de vergadering met de gemeente Jette.

Aan de Brusselse administraties die aan de vergadering deelnamen, werd geen mandaat verleend om een formeel standpunt in te nemen. Daarvoor is een officiële regeringsbeslissing over het project vereist. In mijn antwoord zei ik al dat daarover nog geen beslissing is genomen. Maar het is niet meer dan normaal dat de administraties het dossier volgen door aanwezig te zijn op de vergaderingen en de plannen voor de Ring blijven onder de loep nemen.

Er zal verder overleg gepleegd worden tot we een gemeenschappelijk project vastleggen dat de belangen van beide gewesten dient, de mobiliteitssituatie verbetert en voldoet aan de vermelde doelstellingen. De Vlaamse regering is dezelfde mening toegedaan. We doen dus verder.

[231]

**De voorzitter.**- Mevrouw Van Achter heeft het woord.

**Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).**- U hebt uw bezwaren duidelijk verwoord. Op de inhoud ga ik niet in. Wat de park-and-ride betreft, heb ik daarnet nog de bevestiging gekregen dat Vlaanderen wel degelijk een studie heeft besteld, ook al staat dat niet in het Vlaamse regeerakkoord. We kunnen Vlaanderen dan toch niet van onwil verdenken in dit dossier! Er zal zelfs een ambitieus plan uit voortkomen. Dat is voor u alvast een zorg minder.

U verwees naar uw regeerakkoord. Ondertussen zijn we al vier jaar verder en moet u nagaan of de betrokken plannen al dan niet in uw regeerakkoord passen. Daartoe moet u dan wel een beslissing nemen binnen uw regering en uw administratie een mandaat geven, zodat die niet alleen maar aanwezig is op de debatten met De Werkvennootschap, maar er ook actief aan kan deelnemen. Als Vlaanderen zich organiseert rond het dossier van de Ring en het nodigt Brussel uit, dan gaat het niet op om te klagen dat je je mond niet mag opendoen omdat je geen mandaat hebt gekregen. Stop dus met struisvogelpolitiek, mijnheer de minister-president, en neem echte beslissingen! Ga vooruit en kies voor overleg. Zo kan dit dossier een win-situatie worden.

[233]

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

**À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,**

**ET À MME BIANCA DEBAETS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT, DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DE L'INFORMATIQUE RÉGIONALE ET COMMUNALE ET DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,**

**concernant "le soutien de la SRIB à l'ouverture d'un commerce pour la vente de 'nouveaux animaux de compagnie'".**

**M. le président.**- Le ministre Didier Gosuin répondra à la question d'actualité.

La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- La presse d'hier et d'aujourd'hui rapporte qu'un nouvel établissement spécialisé dans le commerce des nouveaux animaux de compagnie (NAC) - reptiles divers, arachnides, mygales et autres - s'est ouvert à Bruxelles.

Sans doute s'agit-il là d'un secteur à la mode, mais cette information appelle une réflexion, car nous avons appris que l'initiative bénéficiait d'un soutien de la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) à hauteur de 60.000 euros.

La vente de nouveaux animaux de compagnie, et en particulier de reptiles et autres mygales, est un secteur porteur à Bruxelles. Mais est-il effectivement porteur d'emploi et de dynamisme économique ? On peut se poser la question et se sentir interpellé, d'autant que les initiatives prises par votre collègue Bianca Debaets tendent, au nom du bien-être animal, à éviter la commercialisation de ces animaux qui, on le sait, sont régulièrement abandonnés. Les refuges bruxellois en sont envahis, sans qu'il soit évidemment possible de leur donner un destin, tant l'environnement bruxellois est éloigné de leur biotope naturel, comme chacun en conviendra.

Bref, la question de la motivation économique d'un tel soutien se pose, de même que celle de la cohérence avec les initiatives prises en faveur du bien-être animal dans la Région de Bruxelles-Capitale. Nous avons dit être particulièrement attentifs à cette question et vous conviendrez que les serpents, lézards et mygales ne sont pas, du moins je l'espère, un secteur d'avenir et de développement pour notre Région.

[237]

**M. le président.**- La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin, ministre.**- Je me réjouis de constater que la classe politique s'intéresse aux reptiles, elle qui privilégie avec excellence le caméléon.

*(Sourires)*

Si ce n'est pas un secteur politique d'avenir, c'est un secteur économique. Il s'agit de l'initiative d'une personne qui a voulu créer son propre commerce pour rencontrer un besoin de niche, certes, mais néanmoins réel.

Il ne faut pas craindre pour autant des manifestations de 100 millions d'arachnides sur nos boulevards. Il n'y a que le président de cette assemblée qui rêve d'une telle hypothèse, lui qui est très attentif à ces bêtes velues.

Il s'agit donc d'un prêt de Brusoc à un jeune qui a voulu monter son entreprise. Ce prêt sur cinq ans assorti d'un taux d'intérêt de 4% - cela montre que le risque est minime - a permis de créer deux emplois. En outre, un vétérinaire vient tous les jours vérifier l'état de ces reptiles, arachnides et autres, lesquels sont tous munis d'une puce. Si vous les retrouvez demain chez vous, M. Van Goidsenhoven, vous pourrez interpellier directement Serge Vilain, le président de la SRIB, en lui demandant ce que cette tortue fait chez vous.

[245]

Rassurez-vous, nous ne sommes pas ici face à un phénomène de masse qui risque d'encombrer nos rues et nos boulevards. Il s'agit simplement d'une initiative privée qui répond à un besoin de niche. Chacun appréciera le plaisir d'avoir un reptile ou des arachnides chez lui. En tout cas, cela crée une activité économique et cela crée de l'emploi. Pourquoi pas ? Laissons vivre l'entreprise, M. Van Goidsenhoven !

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

[249]

**M. le président.**- La parole est à M. Van Goidsenhoven.

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- Les associations de protection des animaux seront ravies de vous entendre. D'ailleurs, je déplore que la secrétaire d'État n'ait pas pu répondre également à ce volet de ma question. Croyez-moi, il y a déjà eu des réactions. Les gens qui consacrent leur temps au bien-être des animaux sont débordés par ces nouveaux animaux de compagnie, qu'il est bien difficile de replacer ensuite dans des institutions aptes à en prendre soin. Ce sont des animaux peu adaptés à nos climats et qui posent donc un certain nombre de problèmes.

Il y a aussi le respect du vivant, même pour des animaux un peu étranges. Dans une assemblée où l'on a interdit le foie gras, peut-être devrait-on aussi avoir un peu d'intérêt pour ces créatures, qui pourraient dès demain se retrouver dans des mains peu opportunes. Le développement de ce commerce en Région bruxelloise pose donc également des questions éthiques. Évidemment, les gens qui ne sont pas sensibles au bien-être des animaux peuvent trouver cela amusant, mais les associations ont déjà montré leur émotion et s'interrogent sur notre capacité à nous intéresser à cette part du vivant.

**M. Didier Gosuin, ministre.**- Vous avez parfaitement raison, puisque ce commerce s'exerce dans un cadre légal fixé au niveau fédéral. Votre combat pour interdire le commerce de ces animaux devrait se diriger vers le ministre compétent. Dès lors, évidemment, il serait réglementé autrement. Votre croisade est salutaire, mais utilisez le bon canal.

---

*(Applaudissements sur les bancs de DéFI)*

**M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR).**- J'utiliserai le bon canal, mais il n'est pas nécessaire d'encourager cette filière à Bruxelles. Encore une fois, je constate votre peu d'empathie à l'égard de ces créatures !

*(Applaudissements sur les bancs du MR)*

[259]

## **ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER ARNAUD VERSTRAETE**

**AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,**

**betreffende "de gevolgen van de stopzetting van het Eurostadionproject voor het NEO-project en in het bijzonder de geplande toegangsweg dwars door het Ossegempark".**

**De voorzitter.**- De heer Verstraete heeft het woord.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- We vernemen deze week, onder andere in Bruzz, dat de projectontwikkelaars van Neo een aanvraag hebben ingediend voor een verbindingsweg tussen de A12 en de toekomstige Neosite dwars door het Ossegempark.

De heer Dineur, de verantwoordelijke die de Brusselse regering heeft aangesteld voor dat project, stelt dat de verbindingsweg niet langer nodig is, omdat het Eurostadion er toch niet komt. Hij roept de bevolking op om ertegen te protesteren, want dat gaan ze zelf met Neo ook doen. Dat is opmerkelijk, want die projectontwikkelaar werkt in opdracht van Neo.

Wat is het standpunt van de regering? Moet de verbindingsweg er komen of kunnen we er definitief vanuit gaan dat hij er niet komt?

Hoe is het mogelijk dat een vertegenwoordiger van Neo zelf oproept om te protesteren tegen onderdelen van een project dat in zijn opdracht wordt georganiseerd? Waarom is er geen betere afstemming?

De problemen zijn ontstaan door een conflict met een ander project in opdracht van dezelfde regering en dezelfde stad Brussel: het Eurostadion. Hoe wilt u voor een betere samenwerking zorgen?

We kregen het nieuws dat het Eurostadion er niet komt. Welke gevolgen heeft dat voor het Neoproject en specifiek voor de verbindingsweg waarin was voorzien aan het noorden van de site?

[263]

---

**De voorzitter.**- De heer Vervoort heeft het woord.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Naar aanleiding van de effectenstudie voor Neo 1 zijn er alternatieven onderzocht om de Heizelvlakte optimaal te laten aansluiten op de Ring. Een verbindingsweg met twee maal twee rijstroken voor het logistiek verkeer en de bezoekers is een absolute voorwaarde om de omliggende wijken te ontzien en ervoor te zorgen dat ze geen last krijgen van het bijkomende verkeer dat het gevolg is van de nieuwe ontwikkelingen. Dat is de conclusie van alle effectenstudies.

Ik ben het eens met de heer Dineur dat het alternatief door het Ossegempark niet ernstig te nemen is. Het meest geloofwaardige alternatief blijft de verbinding van de Heizelvlakte met de A12 langs het noorden. De uitvoering van dit alternatief vereist wel een aanpassing van de mobiliteitsprojecten waarin wordt voorzien, maar deze hoeven zeker niet opgeborgen te worden. De respectieve actoren van het project zijn uiteraard allemaal rond de tafel gebracht om eventuele aanpassingen te bespreken. We rekenen echter in de eerste plaats op de verbindingsweg naar Parking C, waarvoor de stedenbouwkundige vergunningen al uitgereikt zijn, zeker in het licht van de nieuwe situatie van het Eurostadiondossier.

[265]

**De voorzitter.**- De heer Verstraete heeft het woord.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- U bevestigt dat de alternatieve verbindingsweg door het Ossegempark geen zin heeft en dat de regering dat ook niet ziet zitten. Dat is een geruststelling en een evidentie voor de bevolking. Het is echter absurd dat de projectontwikkelaar, die in opdracht werkt van de regering, met dat voorstel afkomt en dat de vertegenwoordigers van de regering er enkel beroep tegen kunnen aantekenen in het kader van een openbaar onderzoek. Dat wekt niet de indruk dat de regering aan het stuur zit, maar wel de projectontwikkelaar.

We zagen hetzelfde probleem in het Eurostadiondossier waar twee projecten in opdracht van dezelfde regering, elkaar stokken in de wielen staken. Dit is slecht voor de geloofwaardigheid van de regering. U zei echter niet hoe u dat in de toekomst wil voorkomen. Het is toch onvoorstelbaar dat een firma die in uw opdracht werkt, zaken doet waar u helemaal niet achter staat en waartegen u alleen in een openbaar onderzoek kan protesteren. Dat houdt geen steek! Er moet een andere manier zijn. Daarover heb ik niets gehoord.

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Er zijn regeringsvertegenwoordigers bij het Neoproject.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- U zegt dus dat de regeringsvertegenwoordigers ervoor zullen zorgen dat dit plan nooit uitgevoerd wordt?

**De heer Rudi Vervoort, minister-president.**- Zij verdedigen het standpunt van de regering.

**De heer Arnaud Verstraete (Groen).**- Er moet een regeling worden uitgewerkt om te vermijden dat projectontwikkelaars in opdracht van de regering projecten indienen waar de regering helemaal niet achter staat! Dat is een absurditeit die moet verdwijnen.

Ik wil daar in een commissievergadering nog op terugkomen. Het is trouwens tijd om het hele Neoproject opnieuw te bestuderen, in het licht van de veranderingen rond het Eurostadion en het algemeen dalend winkelbezoek door de opkomst van online verkoop. Voor we overgaan naar de vergunningsverleningsprocedure moet dit grondig tegen het licht worden gehouden.

*(Applaus bij Groen)*

[273]

## QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CATHERINE MOUREAUX

**À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉE DU LOGEMENT, DE LA QUALITÉ DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE,**

**concernant "la campagne de prévention contre la discrimination dans le secteur du logement et nouvelle phase de testing annoncée".**

**M. le président.**- En l'absence de l'auteure, excusée, la question d'actualité est considérée comme retirée.

[277]

*- La séance est suspendue à 15h52.*

[279]

*(clip 279)*

[281]

*- La séance est reprise à 15h55.*

[283]

## VOTES NOMINATIFS

[285]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution relative au verdissement des subsides destinés aux investissements en matériel roulant (nos A-432/1 et 2 - 2016/2017).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1



78 membres sont présents.

58 répondent oui.

20 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution.

Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître les motifs de leur abstention.

[289]

**De voorzitter.**- De heer De Lille heeft het woord.

**De heer Bruno De Lille (Groen).**- Ik wil toelichten waarom wij ons onthouden. Je kunt moeilijk tegen dit voorstel van resolutie zijn, maar we vinden het leeg en vaag en het gaat ons lang niet ver genoeg. Aangezien de regering toch al met net hetzelfde bezig is, moeten we dit afdoen als een politiek spelletje. We willen het signaal geven dat het parlement meer vermag dan wat we vandaag hebben gedaan.

[291]

**M. le président.**- La parole est à M. Verbauwhede.

**M. Michaël Verbauwhede (PTB\*PVDA-GO!).**- Je voudrais justifier notre abstention par le fait que ce projet ne va pas assez loin pour nous, même si nous en soutenons évidemment l'idée.

[293]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Cuba, d'autre part, fait à Bruxelles, le 12 décembre 2016 (nos A-541/1 et 2 – 2016/2017).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

79 membres sont présents.

78 répondent oui.

1 s'abstient.

25

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[297]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord instituant la fondation internationale UE-ALC, signé le 25 octobre 2016 à Santo Domingo (nos A-542/1 et 2 – 2016/2017).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

78 membres sont présents.

77 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[301]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au protocole relatif à la Convention sur le travail forcé de 1930, adopté à Genève le 11 juin 2014 par la Conférence internationale du travail à sa cent troisième session (nos A-543/1 et 2 – 2016/2017).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

79 membres sont présents.

78 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[305]

---

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, fait à Bruxelles le 5 octobre 2016 (nos A-544/1 et 2 – 2016/2017).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 5

79 membres sont présents.

78 répondent oui.

1 s'abstient.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[309]

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant adaptation des règles régionales aux modifications du fonctionnement de la conservation des hypothèques et de la gestion de la documentation patrimoniale (nos A-616/1 et 2 – 2017/2018).

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

#### RÉSULTAT DU VOTE 6

79 membres sont présents.

79 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[313]

## VOTE

---

**M. le président.**- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale afin d'assurer une présence équilibrée de femmes et d'hommes au sein des collèges communaux (nos A-92/1 et 2 – 2014/2015).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Nous passons au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ?

[317]

La parole est à Mme Teitelbaum.

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- En effet, je souhaiterais éclairer le vote qui va suivre. Comme je l'ai dit en commission, dans les groupes de travail et ce matin encore, ce texte est malheureusement problématique sur le plan juridique. Sa lisibilité et son équilibre posent question. Son sens a évolué.

Toutefois, il constitue une amélioration, car il corrige la sous-représentation des femmes, qui dans la plupart des collèges, sont tout à fait minoritaires. Vu toutes les dérogations, nous avançons donc davantage vers une parité que vers une égalité, mais au moins cette parité est-elle une avancée.

Plusieurs personnes s'abstiendront dans mon groupe. Toutefois, d'autres voteront en faveur de ce texte : j'en suis.

*(Applaudissements sur les bancs du MR, d'Ecolo et du PTB\*PVDA-GO !)*

[321]

**M. le président.**- Pour toute clarté, ceci n'est pas un nouveau débat ou un tour de parole. Mme Teitelbaum a fait état d'un changement d'attitude de son groupe et voulait nous le communiquer.

La parole est à Mme Milquet.

**Mme Joëlle Milquet (cdH).**- Puisqu'on est dans les justifications, je vais en profiter pour exprimer un point de vue un peu différent. Je me réjouis que, dans notre groupe, nous votions avec unanimité et joie en faveur de ce projet. Nous comprendrions difficilement que ce ne soit pas le cas alors qu'il s'agit d'un des textes les plus ambitieux en la matière, en comparaison de textes similaires adoptés notamment en Région wallonne. Lorsqu'on connaît le texte, qu'on a participé aux travaux, qu'on sait d'où on vient, on sait qu'il va beaucoup plus loin.

Vous proposiez uniquement un tiers, avec nombre de dérogations. On serait donc arrivés à moins d'un tiers de sexe minoritaire. Avec ce texte qui rassemble une très grande majorité au-delà des clivages classiques - et que j'espère que nous allons voter -, nous partons du principe de la parité 50/50, avec au minimum

---

minimorum une possibilité d'être en-deçà du tiers. Je ne comprends donc en rien l'argument visant à dire qu'on serait déçu parce que le texte initial était plus ambitieux. C'est le contraire. Comme signal à donner...

**Mme Viviane Teitelbaum (MR).**- Je n'ai pas dit plus ambitieux, j'ai dit juridiquement plus stable.

**Mme Joëlle Milquet (cdH).**- Juridiquement, je m'y connais un peu, et je peux vous dire que c'est faux. Je trouve ça politiquement et juridiquement vraiment triste, vraiment dommage - ainsi qu'un très mauvais signal - que de s'abstenir sur un sujet pareil.

*(Applaudissements sur les bancs du cdH, du PS et de DéFI)*

*(Rumeurs)*

[331]

**M. le président.**- La parole est à Mme Trachte.

**Mme Barbara Trachte (Ecolo).**- Je souhaite brièvement me réjouir du vote qui aura lieu dans quelques instants, ainsi que de l'annonce que vient de faire Mme Teitelbaum. Il est rare en effet qu'au sein de ce parlement, les débats et réflexions des députés interviennent encore en cours de séance et ce, jusqu'aux votes. J'aimerais donc mettre en lumière l'évolution du débat entre ce matin et cet après-midi et remercier Mme Teitelbaum pour son intervention.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité, d'Ecolo, du MR et de Groen)*

[335]

**M. le président.**- La parole est à M. De Bock.

**M. Emmanuel De Bock (DéFI).**- Mme Trachte m'a totalement devancé. C'était exactement le même sens de message que je comptais porter et c'était pour vous confirmer que tout mon groupe ne changerait pas de vote par rapport à celui exprimé en commission.

*(Remarques)*

[339]

**M. le président.**- Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

79 membres sont présents.

58 répondent oui dans le groupe linguistique français.

---

8 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 répond non dans le groupe linguistique néerlandais.

12 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

*(Applaudissements sur les bancs de la majorité, d'Ecolo, de Groen et du MR)*

[343]

**M. le président.**- La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles- Capitale est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

*- La séance est levée à 16h10.*

[345]